

**SARL AUDEXPERT**

**Société de Commissariat aux Comptes**

234, Avenue du Général LECLERC  
11000 CARCASSONNE

**TEL :** 04 68 25 29 75

**FAX :** 04 68 72 38 85

**e-Mail :** [audexpert@wanadoo.fr](mailto:audexpert@wanadoo.fr)

**Fabrice COLL**  
Expert comptable  
Commissaire aux Comptes

**ASSOCIATION**

**GEE AUDE**

9 Boulevard Marcou  
11000 CARCASSONNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

A l'Assemblée Générale de l'association,

## **1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GEE AUDE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **2. Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **3. Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « Evènements postérieurs » de l'annexe des comptes annuels concernant la crise liée au COVID-19, et dans la note « Informations générales complémentaires » de la deuxième page de l'annexe des comptes annuels concernant le maintien des subventions.

## **4. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **5. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

## **6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

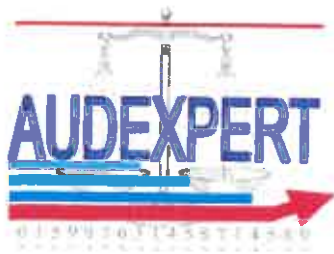
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Carcassonne, le 02 juin 2020.

**SARL AUDEXPERT**  
Société de Commissariat aux comptes  
234 Avenue Général Leclerc  
11000 CARCASSONNE  
Siret : 488 110 594  
Tel : 04 68 25 29 75 Fax : 04 68 72 38 85

**Monsieur Fabrice COLL,**  
Commissaire aux Comptes,  
Gérant de la SARL AUDEXPERT.



**SARL AUDEXPERT** — Société de Commissariat aux Comptes —

234, Avenue du Général LECLERC  
11000 CARCASSONNE

**TEL :** 04 68 25 29 75  
**FAX :** 04 68 72 38 85  
**e-Mail :** [audexpert@wanadoo.fr](mailto:audexpert@wanadoo.fr)

**Fabrice COLL**  
Commissaire aux Comptes

**ASSOCIATION**

**GEE AUDE**

**9 Boulevard Marcou**  
**11000 CARCASSONNE**

**ANNEXES**

 **Bilan**

 **Compte de résultat**

 **Annexe**



## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	3 275	2 906	369	1 114	745	66.87	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
<b>Immobilisations financières (1)</b>							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés	46		46	136	90	66.30	
Prêts							
Autres	1 568		1 568	1 313	255	19.43	
<b>Total I</b>	<b>4 888</b>	<b>2 906</b>	<b>1 982</b>	<b>2 562</b>	<b>580</b>	<b>22.63</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>	240		240	266	25	
	<b>Créances (2)</b>						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	13 211	1 000	12 211	7 164	5 047	70.45
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	46 295		46 295	49 378	3 083	6.24
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	5 144		5 144	4 593	551	11.99	
Charges constatées d'avance (2)							
<b>Total II</b>	<b>64 890</b>	<b>1 000</b>	<b>63 890</b>	<b>61 401</b>	<b>2 489</b>	<b>4.05</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>69 778</b>	<b>3 906</b>	<b>65 872</b>	<b>63 962</b>	<b>1 910</b>	<b>2.99</b>	

**SARL AUDEXPERT**  
Société de Commissariat aux comptes  
234 Avenue Général Leclerc  
11000 CARCASSONNE  
Siren : 488.110.594  
Tél. : 04 68 25 29 75 Fax : 04 68 72 38 85

(1) Dont à moins d'un an  
(2) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires		470			470	
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires		12 000			12 000	
	Ecart de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau		2 688		6 264	8 952	142.92	
<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>		1 462		8 952	10 414	116.33	
<b>Situation nette (sous total)</b>		11 243		2 688	13 932	518.24	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>		11 243		2 688	13 932	518.24	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés		9 135		8 598	537	6.24
<b>Total II</b>		9 135		8 598	537	6.24	
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
<b>Total III</b>							
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				7	7	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	30 288		39 962		9 674	24.21
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	7 410		8 259		849	10.28
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes			229		229	100.00
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	7 796		9 596		1 800	18.76
<b>Total IV</b>	45 494		58 052		12 559	21.63	
Ecart de conversion passif (V)							
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		65 872		63 962	1 910	2.99	

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

37 698 48 456

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12
			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Cotisations	2 098	1 676	422	25.18
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	1 050		1 050	
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	6 151	32 918	26 765	81.31
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	157 043	151 265	5 778	3.82
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	100		100	
Mécénats	2 000		2 000	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 005	2 233	228	10.20
Utilisations des fonds dédiés	8 598	4 800	3 798	79.13
Autres produits	25	150	176	116.77
<b>Total I</b>	<b>179 021</b>	<b>193 042</b>	<b>14 021</b>	<b>7.25</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises	1 050		1 050	
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	90 345	105 703	15 358	14.53
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 087	1 240	153	12.34
Salaires et traitements	57 671	61 484	3 813	6.20
Charges sociales	17 339	23 678	6 339	26.77
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	745	691	53	7.70
Dotations aux provisions		1 000	1 000	100.00
Reports en fonds dédiés	9 135	8 598	537	6.24
Autres charges	106	99	7	6.97
<b>Total II</b>	<b>177 477</b>	<b>202 493</b>	<b>25 016</b>	<b>12.35</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>1 544</b>	<b>9 451</b>	<b>10 995</b>	<b>116.34</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
De participation		1		1	0	75.00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total III</b>					0	75.00
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés		15		30	15	50.00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total IV</b>		15		30	15	50.00
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>		14		29	16	52.82
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>		1 530		9 481	11 011	116.14
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion				652	652	100.00
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
<b>Total V</b>				652	652	100.00
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion		68		123	55	44.51
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
<b>Total VI</b>		68		123	55	44.51
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>		68		529	597	112.91
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>						
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>						
<b>Total des produits (I+III+V)</b>		179 022		193 694	14 672	7.56
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>		177 560		202 646	25 086	12.39
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>		1 462		8 952	10 414	116.33

**SARL AUDEXPERT**  
Société de Commissariat aux comptes  
234 Avenue Général Leclerc  
11000 CARCASSONNE  
Siren : 488 110 594  
Tel. : 04 68 25 29 75 Fax : 04 68 72 38 85

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 65 872.17 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 170 422.39 Euros et dégageant un excédent de 1 461.77 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Mise en place du règlement 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice à effet du 1er janvier 2019.

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

**SARL AUDEXPERT**  
Société de Commissariat aux comptes  
234 Avenue Général Leclerc  
11000 CARCASSONNE  
Siren : 488 110 594  
Tél : 09 75 74 68 72 Fax : 04 68 72 38 85

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### **Changement de méthode**

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Mise en place du règlement 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice à effet du 1er janvier 2019.

### **Informations générales complémentaires**

Dans le cadre de la loi de 1984 sur la prévention des difficultés des entreprises, il convient de signaler que les ressources de l'association sont constituées essentiellement de subventions.

Donc, la continuité d'exploitation de l'association est liée au maintien des subventions.

## **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

### **Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 275		
<b>TOTAL</b>	<b>3 275</b>		
Autres titres immobilisés	136		136
Prêts, autres immobilisations financières	1 313		1 968
<b>TOTAL</b>	<b>1 448</b>		<b>2 103</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 723</b>		<b>2 103</b>

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 275	3 275
<b>TOTAL</b>			3 275	3 275
Autres titres immobilisés		226	46	46
Prêts, autres immobilisations financières		1 713	1 568	1 568
<b>TOTAL</b>		1 938	1 613	1 613
<b>TOTAL GENERAL</b>		1 938	4 888	4 888

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 161	745		2 906
<b>TOTAL</b>	2 161	745		2 906
<b>TOTAL GENERAL</b>	2 161	745		2 906

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	745				
<b>TOTAL</b>	745				
<b>TOTAL GENERAL</b>	745				

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

**Tableau des variations des fonds associatifs**

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
<b>Fonds propres</b>					
Fonds associatifs sans droit de reprise			470		470
Réserves :					
Report à nouveau	6 264		8 952	0	2 688
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	8 952	8 952		1 462	1 462
<b>Autres fonds associatifs</b>					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports			12 000		12 000
Provisions réglementées					
<b>TOTAL I</b>	2 688	8 952	3 518	1 462	11 243

**Etat des provisions**

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 000				1 000
<b>TOTAL</b>	1 000				1 000
<b>TOTAL GENERAL</b>	1 000				1 000

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 568	1 568	
Clients douteux ou litigieux	2 000	2 000	
Autres créances clients	11 211	11 211	
Personnel et comptes rattachés	28	28	
Divers état et autres collectivités publiques	45 116	45 116	
Débiteurs divers	370	370	
<b>TOTAL</b>	60 294	60 294	

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	30 288	30 288		
Personnel et comptes rattachés	1 672	1 672		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 480	3 480		
Autres impôts taxes et assimilés	2 258	2 258		
Produits constatés d'avance	7 796	7 796		
<b>TOTAL</b>	<b>45 494</b>	<b>45 494</b>		

### Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A -B +C
FONDS DEDIES	24 200	24 200	15 065		9 135
<b>TOTAL</b>	<b>24 200</b>	<b>24 200</b>	<b>15 065</b>		<b>9 135</b>

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### **Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

### **Evaluation des matières et marchandises**

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

### **Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	1 050
Autres créances	35 948
Total	36 998



## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### **Détail des produits à recevoir**

	<b>Montant</b>
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	1 050
SOLDE SUBVENTION A PERCEVOIR	35 578
REMBOURSEMENT FORMATION A RECEVOIR	370
<b>Total</b>	<b>36 998</b>

### **Charges et produits constatés d'avance**

	<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>Montant</b>
Produits d'exploitation		7 796
<b>Total</b>		<b>7 796</b>

### **Détail des charges constatées d'avance**

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### **Détail des produits constatés d'avance**

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA SUBVENTIONS	7 796		
Total	7 796		

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

#### **Ventilation des subventions**

Répartition par secteur d'activité	Montant
SUBVENTIONS EXPLOITATION	130 808
Total	130 808

#### **Rémunération des dirigeants**

#### **Valorisation des contributions volontaires**

Le bénévolat 2019 est de 171 heures valorisées à l'indice 280 de la convention collective, 896 heures valorisées à l'indice 300 et 140 heures valorisées à l'indice 350, chargées au taux de 28%, 30% et 42% respectivement, pour un montant total de 19.667,23 Euros.

La mise à disposition de salles et locaux a été évaluée à 2.400,00 Euros .

Les secours en nature ont été évalués à 300 Euros .

#### **Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2.189 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2.189 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### **- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

#### **Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.









**SARL AUDEXPERT**

**Société de Commissariat aux Comptes**

234, Avenue du Général LECLERC  
11000 CARCASSONNE

**TEL :** 04 68 25 29 75

**FAX :** 04 68 72 38 85

**e-Mail :** [audexpert@wanadoo.fr](mailto:audexpert@wanadoo.fr)

**Fabrice COLL**

Expert comptable

Commissaire aux Comptes

**ASSOCIATION**

**GEE AUDE**

9 Boulevard Marcou  
11000 CARCASSONNE

**RAPPORT SPECIAL DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le  
**31 Décembre 2019**

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

#### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A Carcassonne, le 02 juin 2020.

  
**SARL AUDEXPERT**  
Société de Commissariat aux comptes  
34 Avenue Général Leclerc  
11000 CARCASSONNE  
Siren : 488 110 594  
Tél : 04 68 25 29 75 Fax : 04 68 72 38 85  
**Pour la SARL AUDEXPERT**  
**Fabrice COLL,**  
**Commissaire aux Comptes.**